

---

**Décision n° 2019-1298**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques et des postes**  
**en date du 29 août 2019**  
**abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**l’opérateur Finarea SA**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 17-0318 en date du 12 mai 2017 attestant du dépôt par l’opérateur Finarea SA d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Finarea SA reçu le 23 août 2019, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 29 août 2019, les dispositions attribuant à l'opérateur Finarea SA (enregistré au registre du commerce et des sociétés de Suisse sous le numéro CH-514.3.024.457-9) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 17	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 31	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 19 19	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 15	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 25	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 85	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 91 26	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 15	2005-0379	26/04/2005
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 13	2006-0430	06/04/2006
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 33	2006-0896	07/09/2006
Numéros géographiques	01 78 95	2006-0429	06/04/2006
Numéros géographiques	01 78 96	2006-0429	06/04/2006
Numéros géographiques	02 44 51	2006-0429	06/04/2006
Numéros géographiques	03 68 19	2006-0429	06/04/2006
Numéros géographiques	04 86 84	2006-0429	06/04/2006
Numéros géographiques	05 31 09	2006-0429	06/04/2006
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 03 00	2007-0106	01/02/2007
Code point sémaphore national	03149	2005-0324	12/04/2005
Code point sémaphore national	03150	2005-0324	12/04/2005
Code point sémaphore national	03151	2005-0324	12/04/2005
Code point sémaphore national	03152	2005-0324	12/04/2005
Préfixe RIO fixe	GC	2015-0347	26/03/2015

**Article 2.** Le directeur Internet, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Finarea SA et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 29 août 2019

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales